



*SGEN-CFDT Bas-Rhin 305 avenue de Colmar - BP 935*  
*67029 STRASBOURG cedex 1 tél : 03.88.79.87.77*  
[67@sgen.cfdt.fr](mailto:67@sgen.cfdt.fr) [www.sgen-alsace.org](http://www.sgen-alsace.org)

## **Déclaration liminaire de la CAPD du 10 décembre 2015**

Madame le Directeur académique, Mesdames et Messieurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour étudier principalement les promotions d'échelon.

Nous tenons à exprimer nos regrets concernant le rejet de la demande de report de date du CTSD du 26/11/15 où nous ne pouvions participer en raison du congrès du Sgen-CFDT ce jour-là.

Suite à ce congrès, nous avons cependant le plaisir de vous annoncer la naissance du Sgen-Alsace au 1<sup>er</sup> janvier 2016. A l'occasion de cette Nativité laïque, nous vous soumettons une liste de naissance non exhaustive à ce jour mais bien chargée du fait d'une actualité peu propice aux réjouissances.

Il y a un mois, le Sgen-CFDT a adressé une lettre ouverte à Madame le Dasein en interpellant les députés et les sénateurs du Bas-Rhin afin de dénoncer la situation fortement préjudiciable des directeurs d'école qui ont perdu l'aide administrative du jour au lendemain. La réponse nous est parvenue le 4 décembre 2015. Les personnels en charge de la direction sont eux sollicités dans l'urgence vu la situation que connaît notre pays et réagissent plus rapidement. Le Sgen-CFDT réitère sa demande d'apporter à chacun des directeurs, accablés par le manque de moyens, une aide administrative, fractionnée ou non, mais effective.

Les événements graves survenus récemment ont légitimement conduit à produire de la part du Ministère des circulaires de sécurité. Malheureusement à l'heure actuelle, un certain nombre de directeurs sont dans l'incapacité matérielle de pallier aux problèmes d'ouverture et fermeture des portes des écoles, et à celui de l'accueil de personnes extérieures. Les tensions s'aggravent dans les équipes pédagogiques du fait de cette incapacité à répondre aux exigences de l'autorité administrative.

Dans le courrier correspondant, Madame Le directeur Académique, vous vous engagez à demander aux IEN de circonscription d'accompagner les écoles qui ont perdu cette aide administrative, de les aider à trouver des modalités de fonctionnement adaptées. Quelles sont ces modalités de fonctionnement adaptées ? Quels moyens concrets vont pouvoir mettre en place les IEN ? Le Sgen-CFDT reconduit sa demande pour la mise en place d'un groupe de travail définissant un protocole précis d'allègement des tâches obligatoires pour les directeurs et directrices d'écoles sans EVS.

En somme, d'une façon générale, nous regrettons que la simplification des tâches tant espérée par les directeurs d'école ne soit réellement suivie d'effets voire même complexifiée avec la mise en place du plan Vigipirate et l'ajout de nouvelles charges de travail ; la fonction de secrétariat et de vigile élargit la gamme d'une polyvalence déjà bien extensible du métier de directeur d'école. S'y ajoutent donc récemment une nouvelle fiche à remplir concernant les emplois en CUI, l'accueil et la vigilance quant aux personnes pénétrant dans l'établissement, un questionnaire d'enquête concernant l'éducation au développement durable et à l'absentéisme des élèves sur trois années consécutives. De plus, les directeurs scandalisés expriment leur malaise grandissant face à l'incompréhension de l'Administration qui envoie de façon incongrue une proposition ministérielle de participation à un concours d'idées et d'initiatives.

Concernant les réformes, elles se répètent depuis une trentaine d'années. Les collègues ont le sentiment que les réformes installent des pratiques pédagogiques qui sont maintenues juste le temps de se les approprier pour ensuite laisser la place à de nouvelles exigences. La mise en œuvre des nouveaux programmes exige de l'investissement et du temps pour une évolution positive du métier. Le Sgen-CFDT réaffirme que l'accompagnement est une question de formation académique. En l'occurrence, il s'agit de donner le temps aux équipes de s'approprier le programme avec l'aide des corps d'inspection. Il s'agit aussi d'affirmer une continuité à long terme afin de fédérer les volontés collectives et de mutualiser les pratiques et les supports didactiques.

Ces derniers temps, les enseignants ont l'impression de se substituer aux carences éducatives de quelques parents et dans le même temps de ne pouvoir répondre aux attentes légitimes d'apprentissages étant donné les conditions d'exercice de plus en plus complexes : effectifs des classes, situations particulières

d'élèves en difficulté qui monopolisent l'attention de l'enseignant parfois au détriment des autres élèves, l'accueil d'élèves handicapés parfois sans AESH, le harcèlement, la vigilance auprès des familles impliquées dans des discordes communautaires.... Nous attendons de notre hiérarchie un soutien, un accompagnement bienveillant au vu de l'étendue de toutes ces tâches et ces responsabilités, une reconnaissance au plus près du terrain mais aussi dans les médias. Le discours officiel à travers la vidéo sur le harcèlement à l'école a donné une image fautive des enseignants et dénigré notre métier. Il est beaucoup trop rare de voir une communication sur les situations heureuses de nos classes ....

Concernant les rythmes d'avancement dans les échelons, des différences de notation suite à l'inspection perdurent entre les circonscriptions et les départements. Le rapport d'inspection a-t-il une réelle incidence sur la notation? Le niveau de vie des enseignants s'amenuisant, l'espoir d'évoluer plus rapidement reste vain. Le Sgen-CFDT rappelle que ce système est injuste et inefficace. Nous revendiquons l'avancement de tous au rythme le plus favorable.

En souhaitant à tous de belles fêtes de fin d'année, nous vous prions de croire, Mme le Directeur Académique, en notre dévouement au service de l'éducation nationale.